

**PROCES-VERBAL**  
**De la réunion du Conseil Municipal**  
**Du Mardi 7 Juin 2022 à 20h00**

Par convocations individuelles adressées le 2 Juin 2022 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le 7 Juin 2022.

L'an deux mille vingt et un, le sept Juin à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur MORA Bruno, Maire.

**Présents** : Mesdames, Messieurs Bruno Mora, Sylvain Lheullier, Fabienne Turon-Labar, Maud Marini, Joël Colleau, Hyacinthe Garcia, Jean-Paul Ascon, Bruno De Arcangelis, Mathieu Courtade, Stéphanie Fischer, Christelle Le Goff et Thierry Duclos

**Absents** : Monsieur Bernard Domingues,

Madame FISCHER Stéphanie est nommée secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du compte rendu du 2 Mai 2022
2. Délibération pour encaissement de la moutouade par le Comité des Fêtes
3. Délibération de la modification du RIFSEEP
4. Délibération de la publication des actes
5. Délibération cabane de chasse (changement du titulaire)
6. PCS
  
7. Questions diverses :
  - Elections législatives 2022

**1) Approbation du compte rendu du 2 Mai 2022 :**

Suite à l'envoi du compte rendu joint à la convocation, Monsieur le Maire demande aux conseillers leurs observations.

Les membres du conseil municipal n'ayant pas d'observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 2 Mai 2022, Monsieur le Maire informe que celui-ci est approuvé à l'unanimité.

12 Pour, 0 Contre et 0 Abstention.

**2) Délibération pour encaissement de la moutouade par le Comité des Fêtes :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la date de la moutouade est arrêtée au samedi 2 Juillet 2022. Cette manifestation organisée par le Conseil Municipal permet aux administrés de se réunir autour d'un repas. Une participation de 5 € par personne est demandée et va permettre de compter le nombre d'inscrits pour effectuer les commandes. Afin d'éviter la création d'une régie de recettes, cette recette sera encaissée par le Comité des Fêtes (vu avec la Trésorerie municipale). Elle sera déduite de la subvention annuelle attribuée au Comité des Fêtes par la Commune de Tostat.

Le vote est effectué à main levée :

0 Abstention

0 Contre

12 Pour

La délibération pour l'encaissement de la moutouade par le Comité des Fêtes est approuvée à l'unanimité.

**3) Délibération de la modification du RIFSEEP :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a fait une demande de saisine auprès du Comité Technique du Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées pour la modification du RIFSEEP du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux pour les agents stagiaires, les titulaires et les contrats de droit public. Le Comité technique a donné un avis favorable relatif à la modification du RIFSEEP en date du 11 Mai 2022. Le vote est effectué à main levée :

0 Abstention

0 Contre

12 Pour

La délibération de la modification du RIFSEEP est approuvée à l'unanimité.

**4) Délibération de la publication des actes :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2022 la réglementation prévoit que pour :

- Les communes de + de 3500 habitants, la publicité des actes sera exclusivement assurée par forme électronique, sur le site de la Commune.
- Les communes de – de 3500 habitants, les actes pris (délibérations, décisions et arrêtés) devront être portés à la connaissance du public soit par voie dématérialisée, soit par affichage et après transmission au contrôle de légalité. Le Conseil Municipal après discussion, décide de fixer par délibération : l'affichage, la publication sur papier ou sous forme électronique.

Monsieur le maire propose de voter à main levée

0 Abstention

0 Contre

12 Pour

La délibération de la publication est approuvée à l'unanimité.

**5) Délibération cabane de chasse (changement du titulaire) :**

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de changer le nom du titulaire de la cabane de chasse concernant la parcelle 6 située au GA DE BAYLE. A ce jour, Monsieur MONTAGNOL Nicolas est le pétitionnaire de cette cabane de chasse. La redevance annuelle est fixée à 20 €.

Monsieur le maire propose de voter à main levée

0 Abstention

0 Contre

12 Pour

La délibération pour le changement de pétitionnaire concernant la cabane de chasse citée ci-dessus est approuvée à l'unanimité.

**6) PCS :**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur GARCIA Hyacinthe pour donner des informations concernant le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

**7) Questions diverses :**

- Elections : mise à jour du tableau des permanences pour le 12 Juin et le 19 Juin 2022 (élections législatives)
- Relance auprès de Laumailé et attente du fonctionnement de l'antenne de l'horloge à l'église
- Relance de devis auprès du SDIS pour mettre en place deux bornes à incendie (rue des Pyrénées et Rue de Marsac)
- Réunion à fixer pour les commissions Voirie et Communication
- Mise en place prochainement du radar pédagogique dans la Rue de Marsac et la Route de Tarbes

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23 heures 00.

Monsieur Le Maire,

Bruno MORA

Signature des Conseillers Municipaux

NOM ET PRENOM DU OU DE LA CONSEIL (LERE)	SIGNATURE
FISCHER Stéphanie	
LHEUILLIER Sylvain	
ASCON Jean-Paul	
COLLEAU Joël	
COURTADE Mathieu	
DE ARCANGELIS Bruno	
DOMINGUES Bernard	
DUCLOS Thierry	
GARCIA Hyacinthe	
LE GOFF MARCOS Christelle	
MARINI Maud	
TURON LABAR Fabienne	